



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2019-059

PUBLIÉ LE 28 MARS 2019

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2019-03-27-004 - arrêté portant modification de l'arrêté du 7 septembre 2018 de subdélégation de signature financière (BOP 723 dans le Gard) à des fonctionnaires placés sous son autorité (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2019-03-27-004

arrêté portant modification de l'arrêté du 7 septembre 2018
de subdélégation de signature financière (BOP 723 dans le
Gard) à des fonctionnaires placés sous son autorité

*arrêté portant modification de l'arrêté du 7 septembre 2018 de subdélégation de signature
financière (BOP 723 dans le Gard) à des fonctionnaires placés sous son autorité*

ARRÊTÉ

**Portant modification de l'arrêté du 7 septembre 2018
de subdélégation de signature financière (BOP 723 dans le Gard)
à des fonctionnaires placés sous son autorité**

—
**La Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

-
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Béatrice GILLE en qualité de rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
-
- VU** les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'éducation nationale et le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane AYMARD en qualité de secrétaire général de l'académie de Montpellier à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination et classement de Mme Alma LOPES, attachée principale d'administration de l'Etat (APAE), dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, chargée du pôle « services supports et experts » (académie de Montpellier) à compter du 18 mars 2019;
- VU** l'arrêté du 25 juin 2018, pris par Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard, donnant délégation de signature à Madame Béatrice GILLE, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités,
- VU** l'arrêté rectoral du 7 septembre 2018 portant subdélégation de signature financière (BOP 723 dans le Gard) de Mme Béatrice GILLE, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités à des fonctionnaires placés sous son autorité.
-

ARRÊTE

Article I

L'article II de l'arrêté du 7 septembre 2018 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane AYMARD, secrétaire général de l'académie, subdélégation de signature est donnée à Madame Alma LOPES, APAE, secrétaire générale adjointe, chargée de l'organisation scolaire. »

L'alinéa 1^{er} de l'article III de l'arrêté du 7 septembre 2018 est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alma LOPES, APAE, secrétaire générale adjointe, chargée de l'organisation scolaire, la subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à : »

Article II

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Montpellier, le **27 MARS 2019**



Béatrice GILLE